

COMMENT SAISIR LA MISSION ?

Les membres de la Mission sécurité sûreté et d'audit sont disponibles et joignables par courriel ou par téléphone pour tout conseil de premier niveau et échange d'informations, ou en cas d'urgence.

Pour toute demande d'intervention d'un membre de la Mission impliquant un déplacement et un avis ou un rapport, il convient d'adresser au chef de la Diri, un courrier indiquant la nature de la demande avec des éléments de contexte. Pour les dossiers relevant d'une dimension territoriale, les courriers doivent émaner des DRAC.

Délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation/ Mission sécurité sûreté et d'audit (Missa)

Chef de la Délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation

Pascal MIGNEREY

pascal.mignerey@culture.gouv.fr

01 40 15 34 01

SÉCURITÉ

Musées, archives

Lt-Colonel Jean-François DUARTE-PAIXAO

jean-francois.duarte@culture.gouv.fr

01 40 15 34 60

Patrimoine, architecture

Lt-Colonel Alain CHEVALLIER

alain.chevallier@culture.gouv.fr

01 40 15 76 82

Patrimoine, architecture

Lt-Colonel Dominique JAGER

dominique.jager@culture.gouv.fr

01 40 15 76 82

Formation secourisme

Adjudant-Chef Julien RASTOUL

julien.rastoul@culture.gouv.fr

01 40 15 34 98

Secrétariat de la Mission Sécurité Sûreté et Audit

Françoise ROUFFIGNAC

01 40 15 34 94

francoise.rouffignac@culture.gouv.fr / contact-surete-missa@culture.gouv.fr

SÛRETÉ

Musées

Guy TUBIANA, commandant de police

guy.tubiana@culture.gouv.fr

06 63 10 58 24

André POPON, commandant de police

andre.popon@culture.gouv.fr

01 40 15 35 18

Patrimoine/MH, architecture

Eric BLOT, commandant de police

eric.blot@culture.gouv.fr

01 40 15 76 83

Archéologie, archives, biens culturels

Yann BRUN, ingénieur SCP, expert protection des entreprises et en intelligence économique

yann.brun@culture.gouv.fr

01 40 15 34 33 / 06 85 90 40 72

Direction générale des Patrimoines
et de l'Architecture

DÉLÉGATION À L'INSPECTION À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION

La Mission sécurité sûreté et d'audit
(Missa)

2025

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

(arrêté modifié du 31 décembre 2020 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale des Patrimoines et de l'Architecture)

Au sein de la direction générale des patrimoines et de l'architecture, la Mission sécurité sûreté et d'audit est une des entités de la DIRI.

Le service assure des missions de conseil et d'assistance sur l'application des normes dans les domaines de la sécurité incendie, de la sûreté et réalise des audits pour les bâtiments et les espaces à dimension patrimoniale dans les secteurs de compétence de la direction générale.

Elle exerce ses missions auprès des services de l'administration centrale, des services déconcentrés, des services à compétence nationale, ainsi que des opérateurs rattachés à la direction générale des Patrimoines et de l'Architecture.

Elle peut également intervenir, principalement à la demande des services déconcentrés auprès des établissements patrimoniaux relevant de collectivités territoriales ou d'associations.

LES SECTEURS D'EXPERTISE

LA SÉCURITÉ INCENDIE

Officiers supérieurs et sous-officier mis à la disposition du ministère de la Culture par la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP), les conseillers sécurité incendie apportent une expertise dans les domaines de la sécurité des personnes et de la protection du patrimoine.

Intervenant en phase d'exploitation ou dans le cadre de projets de construction, de restructuration ou d'aménagement, ils s'appuient sur des études documentaires et des visites de terrain pour élaborer des préconisations qui complètent, sans s'y substituer, les prescriptions des commissions de sécurité.

Ils réalisent des audits pour les musées de France, les bâtiments d'archives, les écoles d'architecture (ENSA) et sur les monuments historiques relevant de la responsabilité de la DGPA. Ils formulent également des avis sur la sécurité à l'occasion de prêts d'œuvres des collections nationales, pour des expositions temporaires en France et à l'étranger.

La Mission élabore des tableaux de suivi nationaux, en particulier sur la sécurité des cathédrales.

La Mission entretient des échanges réguliers avec la direction générale de la Sécurité civile et de la Gestion des crises du ministère de l'Intérieur.

LA SÛRETÉ CONTRE LES VOLS, LA MALVEILLANCE ET LE TRAFIC

Les conseillers Sûreté apportent assistance et conseil, et formulent des recommandations et des prescriptions en matière d'organisation, de procédures et de techniques.

Ils réalisent des audits de sûreté dans les musées de France, les services d'archives, les centres de conservation et d'études et les sites archéologiques, ainsi que sur les biens protégés au titre des monuments historiques (édifices, objets).

Ils émettent des avis en cas de prêts d'œuvres, de demandes de dispense d'assurance ou de demande d'engagement de la garantie de l'État, en France et à l'étranger.

S'y ajoutent des missions en matière de prévention et de suivi des actes de malveillance, des vols, et des dégradations et des actes de terrorisme ainsi que du trafic illicite des biens culturels et les pillages archéologiques. Des actions de sensibilisation aux risques sont également conduites pour l'ensemble des secteurs concernés.

En lien direct et en coordination avec le service du Haut Fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS), les conseillers participent à la mise en œuvre de plans de prévention en cas de crise (risque attentat, violences urbaines, catastrophes naturelles, protection du secret de la défense nationale, etc.).

Les conseillers sûreté sont en relation avec la police, la gendarmerie, et les douanes et les magistrats. Les officiers de police assument le rôle d'officiers de liaison avec l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC).

LA FORMATION ET LES RÉSEAUX

La Mission réalise également de nombreuses sessions d'information et de formation au profit du personnel de l'administration centrale, des DRAC et des établissements, mais aussi de partenaires du domaine métier. Ces interventions concernent les domaines de la sécurité incendie, du secourisme, et de la sûreté et de la lutte contre le trafic illicite des biens culturels. En outre, les conseillers participent à la formation des étudiants dans les filières spécialisées de l'enseignement supérieur.

En lien avec les services métiers, la Mission conçoit et réalise également des documents d'information, des notes techniques, des livrets de prescriptions et de normes. La plupart sont consultables en ligne, sur le site intranet ou internet « Sécurité – Sûreté » du ministère de la Culture.

Un réseau de correspondants dans les DRAC permet les retours d'expérience et les remontées d'informations entre les conseillers et les partenaires institutionnels.

Les conseillers Sécurité et Sûreté de la Mission entretiennent avec leurs homologues étrangers des relations suivies, ainsi la Mission s'inscrit-elle activement dans la coopération internationale.